Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260706-DCM_2026_104-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Victor BATEJAT, M. Michel GUEZET, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, Mme Christine LAMANDÉ, M. Philippe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe VERINE qui a donné pouvoir à Mme Katia SCULO, Mme Caroline GUEZET qui a donné pouvoir à M. Victor BATEJAT, Mme Eléonore CRESPEL qui a donné pouvoir à M. Paul CHAPEL.

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. Bernard BARON.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	24
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-104

Objet : Création d'un régime d'aide individuelle aux sportifs de Haut Niveau - Règlement

La commune de Carnac met en place un dispositif d'aide individuelle destiné à soutenir ses sportifs justifiant de résultats significatifs au niveau régional, national ou international. Ce dispositif vise à faciliter leur participation aux compétitions, à reconnaître leurs performances et à valoriser l'image de la commune.
Une aide financière sera allouée selon des critères objectifs (niveau des compétitions, résultats sportifs, ressources, discipline et parcours sportif) dans le respect du droit budgétaire et des principes d'égalité et de transparence qui régissent l'action publique locale.
En contrepartie, les sportifs bénéficiaires s'engagent à contribuer au rayonnement de la commune de Carnac par des actions de communication et de promotion, notamment auprès des jeunes publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2313-1 et suivants,
Vu le Code du Sport, et notamment ses articles L. 100-1 et suivants relatifs à la contribution et au développement des activités physiques et sportives, et notamment ceux de haut niveau,
Vu le code de conduite sportive du Ministère chargé des Sports,
Considérant le projet de Règlement relatif à l'aide individuelle de la commune de Carnac aux sportifs de Haut Niveau, qui fixe les critères d'éligibilité, les conditions de versement, les contreparties sollicitées par la commune de Carnac et les obligations de suivi,
Vu l'avis émis par la commission culture, patrimoine, sport, vie associative et vie de proximité réunie le 24 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Règlement relatif à l'aide individuelle de la commune de Carnac aux sportifs de haut niveau, ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Alexandre LANOË

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Bernard BARON

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.